

Demande d'autorisation [Vers. 20.04.20]

Pour occupation du domaine public par empiètements, installations de chantier, fouilles et travaux divers sur et sous les voies publiques communales

(à déposer 15 jours ouvrables avant les travaux. Une demande par objet)

MAIRIE

Le/la soussigné/e sollicite l'autorisation d'utiliser le domaine public de Presinge, selon le détail indiqué ci-après.

Objet de la requête	
Adresse exacte des travaux / No parcelle :	
Description des travaux (<i>diamètre, matériaux, profondeur, remarques</i>) :	
Type des travaux (<i>cocher ce qui convient</i>) :	
<input type="radio"/> Fouilles <input type="checkbox"/> EU <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Fibre <input type="radio"/> Installations de chantier / benne <input type="radio"/> Echafaudages <input type="radio"/> Autres (<i>à préciser</i>) :	
Surface de l'emprise (en m ²) :	
Début des travaux :	Fin des travaux :
Autorisation de construire (DD/APA) n° :	Date de la requête :

Requérant/e	
Raison sociale :	
Responsable : Nom	
Prénom :	
Adresse :	NPA/Localité :
Tél. mobile :	Tél. fixe :
Email :	

Mandataire	
Raison sociale :	
Responsable : Nom	
Prénom :	
Adresse :	NPA/Localité :
Tél. mobile :	Tél. fixe :
Email :	

Propriétaire de l'ouvrage

Raison sociale :
Nom : Prénom :
Adresse : NPA/Localité :
Tél. mobile : Tél. fixe :
Email :

Pièces à joindre obligatoirement

- Plans, croquis ou photos
- Extrait cadastral, échelle 1/500^e avec implantation et cotes de la fouille ou de l'emprise

Date Timbre et signature valable (requérant)

Facturation

Pour les fouilles :

Redevance fixe : CHF 200.- Garantie : CHF 500.- Total : CHF 700.-

La facture (*redevance et garantie*) est à adresser au/à :

Requérant Mandataire Propriétaire de l'ouvrage

La garantie de CHF 500.- est restituée après 24 mois, si la réfection de la fouille est correcte.

Informations pour le remboursement : IBAN : Titulaire :

Etablissement bancaire :

Pour les demandes d'occupation du domaine public :

Location mensuelle : CHF/m² 13.- Surface : m² Durée :

La facture (*location*), éditée à la fin de l'occupation du domaine public, est à adresser au/à :

Requérant Mandataire Propriétaire de l'ouvrage

Décision (exécutif communal)

Exonération Favorable Défavorable

Presinge, le : Signature :

Raccordement :

Le raccord sur le collecteur sera effectué en calotte ou au tiers supérieur du tuyau en utilisant une pièce spéciale adaptée au matériau de ce dernier et conformément aux règles de l'art. Il devra faire l'objet d'un contrôle de conformité avant le remblayage de la fouille.

Remblayage :

Remblayage en grave I damé par couches de 30 cm avant la pose du revêtement bitumineux raccordé avec des joints de bitume entre les nouveaux et les anciens revêtements. La chaussée sera remise en parfait état. Toutes les précautions nécessaires seront prises pendant le chantier pour ne pas laisser s'introduire dans les canalisations publiques et privées des matériaux pour les obstruer.